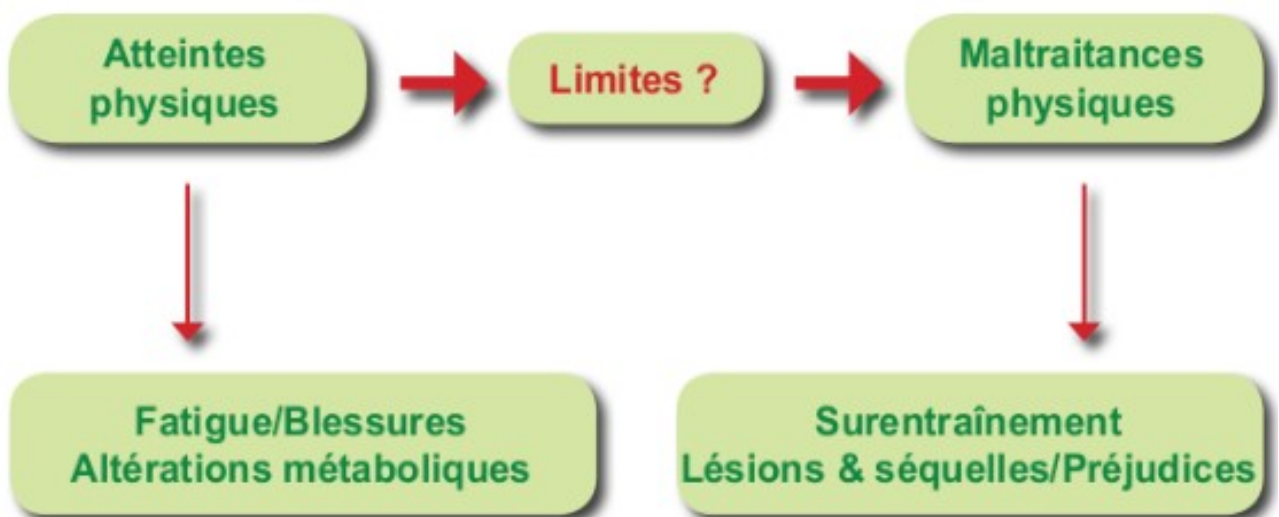
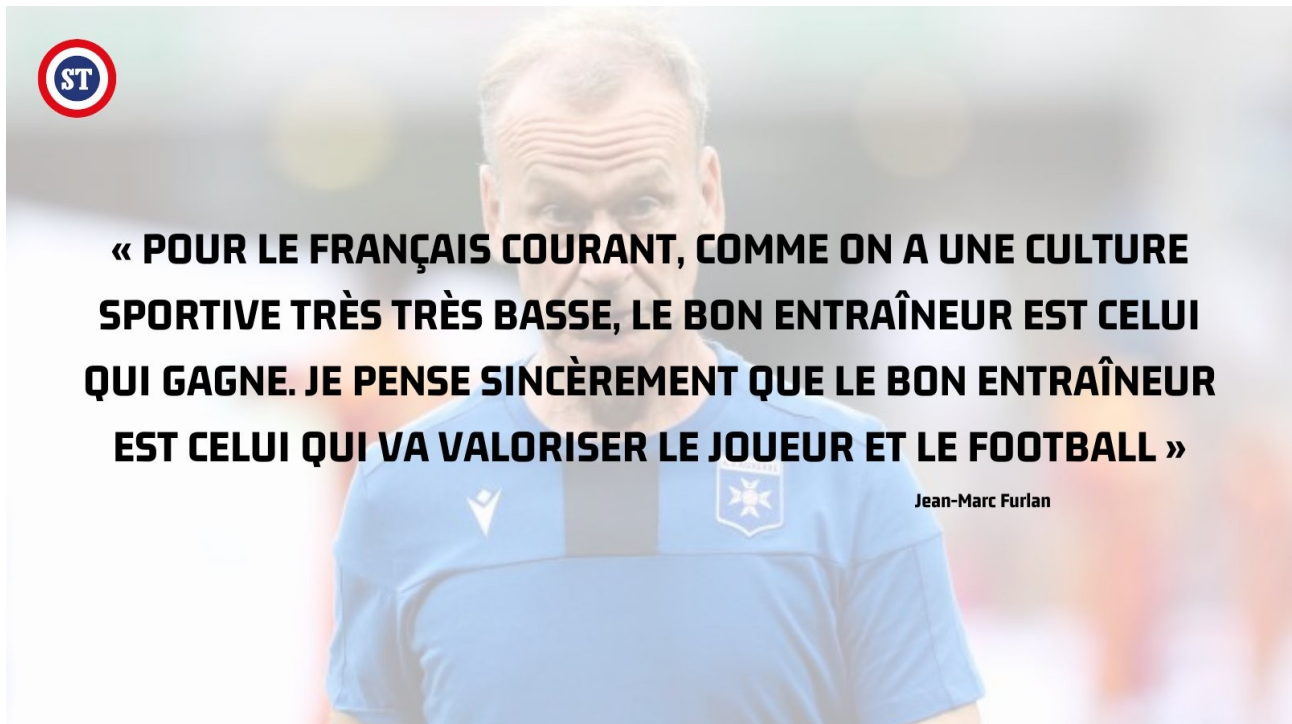


Atelier 4 / Harcèlement moral et sport : où sont les limites ?

Le quatrième atelier portait sur la question assez difficile de déterminer, dans le cas particulier du sport, à partir de quel « moment » nous quittons le cadre habituel de la pratique, de l'entraînement, de la compétition, pour basculer dans le harcèlement moral.

Pour entamer la réflexion, le groupe a réfléchi aux deux images ci-dessous :



Il a ensuite été demandé aux participants de s'interroger sur « qu'est-ce qui est du harcèlement moral » dans le sport en cherchant à déterminer : qui pouvait l'exercer, de quelle façon, où, à quelle occasion, pour quelle raison.

Voici les réponses :

▼ Qui ?

entraîneur

joueur

l'entraîneur les dirigeants les joueurs entre eux

dirigeant

parents

le joueur, l'entraîneur, l'arbitre, l'accompagnateur, le public

l'entraîneur, les autres jeunes, les parents

n'importe qui

Homme ou femme, mineur ou pas

Qui : Tout le monde peut être harceleur, ou harcelé, il n'y a aucun profil qui en serait épargné.

▼ Quand ?

N'importe quand

Tout le temps

profite des moments de faiblesse (âge ou période de la vie). Etre vulnérable modifie la façon dont on réagit à l'attaque

à l'approche d'un moment important après une défaite

à l'entraînement, avant, pendant et après le match, dans la vie personnel hors structure

après une dispute : attention car la dispute n'est pas forcément un schéma de harcèlement. On est parfois plutôt dans la violence.

Quand : Là encore, aucun moment ne semble « moins » propice à l'apparition de faits de harcèlement moral. En revanche, le groupe relève qu'une situation de vulnérabilité de la personne peut être un déclencheur, ou faire qu'elle réagira différemment à une plaisanterie par exemple. Il faut donc être attentif aux changements d'attitudes ou à ce qui peut se passer dans la vie d'une personne et qui pourrait la rendre plus fragile.

▼ Quoi ?

Rabaissement de la personne, atteinte à l'estime de soi
ignorer se désintéresser
La parole : insultes, le ton employé, le rabaissement, le respect, la politesse, le tutoiement si il n'est pas en accord, le vouvoiement dans certains cas.
Exiger trop physiquement, stigmatisation de la personne lors de l'entraînement (par ex)
Susciter un effet de groupe pour isoler la personne et en faire la victime
Les actions punitives, humiliantes
S'acharner distinctement sur une personne

▼ Comment ?

paroles violentesgestes style tapes : avoir un comportement violent aussi physiquement, petit geste qui ajoute à l'humiliation (jeter un dossard)
Discours vexant
Indifférence : ne pas faire jouer la personne, sur des critères non liés à sa performance sportive
telephone : par message, sur les groupes d'échanges
regard
répétitions incessantes de remarques non constructives
verbalement, insultes, par message, sms, sur les réseaux sociaux, par des photos,
faire sentir à la personne qu'elle est obligé de subir ça pour jouer/exister : l'entraîneur a bcp de pouvoir sur nous. Tu veux jouer, mais pour ça, tu dois subir le harcèlement.
Harcèlement : répétition !
Volonté de nuire

Quoi et comment : Quand on demande au groupe de travail de donner des exemples de faits pouvant être constitutifs de harcèlement moral, on trouve une grande quantité d'actes. La répétition des actes est évidemment ce qui fait le harcèlement (un acte isolé n'en est pas un). Mais la nature des faits susceptibles d'être qualifiés de harcèlement est extrêmement variée, et va des plus évidents (insultes, vexations, dénigrement, punitions) à des actes que l'on pourrait penser plus « anodins » (comme l'indifférence, le ton employé...).

Le fait également de susciter un effet de groupe, en tournant par exemple une équipe contre un joueur en particulier, a été également signalé par le groupe de travail.

De même, le surentraînement et l'épuisement qu'il engendre est également soulevé comme acte pouvant être assimilé à du harcèlement (ou en tout cas fragiliser suffisamment la personne pour qu'elle ne puisse pas lutter).

Dans le cas des reproches qui peuvent légitimement être formulés à l'encontre d'un joueur par exemple, c'est le caractère constructif et bienveillant des remarques qui va déterminer si l'on parle de harcèlement moral ou si l'on reste dans le cadre normal du sport. La critique est nécessaire, mais le dénigrement est inadmissible.

Idem pour la politesse : le tutoiement ou le vouvoiement peuvent être des actes visant à heurter une personne, à la traiter différemment des autres, à instaurer une distance ou une proximité non sollicitées.

Le rôle des téléphones (et par extension des réseaux sociaux comme whatsapp par exemple) a été également relevé. Des messages trop fréquents, insistants, publics, peuvent être qualifiés de harcèlement selon les cas.

▼ Où ?

Entraînement, match
entre séances a domicile
Rassemblement
vestiaire
transport
Sur le banc pendant le matchs
toutes les, circonstances de préparation à une compétition ou à un entraînement important dans la tête du harceleur
vestiaire
devant les autres
sans témoin
reseaux sociaux
au gymnase, à l'entraînement et en match, pendant les trajets,
stages
On peut harceler aussi à distance : le cyberharcèlement
Collège, lycée, fac

Où : Pour ce qui est des lieux où peut se dérouler le harcèlement moral, ce qui est intéressant de relever dans les suggestions du groupe de travail est qu'à l'inverse des agressions sexuelles qui ont lieu majoritairement « à l'écart », le harcèlement moral semble pouvoir être fait y compris (mais pas systématiquement) devant d'autres personnes : sur les réseaux sociaux, sur le banc, lors de l'entraînement, dans le bus pendant les trajets...

L'importance de la vigilance collective et du signalement des comportements déviants semble donc un axe de sensibilisation majeur.

▼ Pourquoi ?

peur de la différence
Intention de nuire
Personne croyant être supérieur car ayant un petit pouvoir, ou complexe d'infériorité
le besoin de domination, de valorisation ou juste de réussite à tout prix
pervers narcissique, manipulateur
pour trouver un responsable d'échec et éviter sa propre remise en cause (Entraîneur n'ayant pas de solution pendant un match et faisant retomber la faute sur le même joueur)
sentiment de tout savoir ou d'être mieux que l'autre
par jalousie, par besoin de pouvoir, par frustration, pour l'objectif de performance : c'est en tout cas la justification privilégiée,
exister
Culture sportive et / sociétale permissive autour des violences (attention : ce n'est pas du harcèlement, mais ça peut en constituer une porte d'entrée)

Pourquoi : En ce qui concerne les raisons qui peuvent induire du harcèlement moral, il est logique de voir citer des « profils psychologiques » comme le pervers narcissique par exemple. Certains harceleurs ont en effet un profil bien défini, et donc des risques importants de récurrences.

On note également des raisons moins pathologiques, comme un manque de confiance en soi, de la jalousie ou une frustration.

Enfin, le caractère « par nature » compétitif du sport peut engendrer chez certains une envie de gagner qui peut faire oublier de prendre en compte le bien-être de l'autre et donc faire « devenir » quelqu'un harceleur.

On le voit, on peut donc trouver une grande diversité de profils, allant de la personne clairement mal intentionnée à d'autres qui peuvent être harceleurs sans en avoir volonté et/ou conscience.

A noter que sur un point, le groupe de travail n'a pas atteint l'unanimité : le fait que la culture sportive puisse être permissive, par exemple au niveau des insultes. Il peut en effet y avoir usage de mots « insultants » en cas de défaite, ou lors d'un entraînement, sans que cela ne soit perçu par l'autre comme du harcèlement. Mais le fait que dans la pratique sportive courante ces faits puissent se produire, est-ce une porte d'entrée au harcèlement moral ? Tous les membres du groupe n'étaient pas en accord sur ce point particulier. On peut considérer que oui, car ne pas mettre de stop clair et ferme peut laisser penser à certains qu'ils peuvent « aller plus loin ». Mais attention à ne pas chercher non plus à sanctionner et judiciaireiser le moindre écart verbal.

Il faut sans doute faire preuve de discernement sur ce point particulier et juger au cas par cas (exemple: ne pas tolérer les insultes pour les mineurs, et faire preuve de souplesse pour les seniors....)

Enfin, concernant cette fois la victime de harcèlement moral, le groupe a noté que « l'envie de réussir » pouvait la placer dans une position d'acceptation forcée du harcèlement. Les rapports de forces sont en effet présents et inégalitaires, et peuvent être sources de harcèlement ou en tout cas expliquer le silence des victimes et de l'entourage (on ne veut pas être sur le banc, on veut être sélectionné...).